



LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Des Politiques Territoriales
Service Habitat-Territoires
Contact Fabrice POISSON
Tel : 04 75 79 82 65
Courriel : fpoisson@ladrome.fr
Réf : D1900332

Monsieur Jean SERRET
Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME
96 Ronde des Alisiers
Ecosite du Val de Drôme
26402 EURRE Cedex

À Valence, le

01 FEV. 2019

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 153.40 du code l'Urbanisme, relatif à la décision de prescrire la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme, après étude des documents, j'ai le plaisir de vous informer que ce projet n'appelle pas d'observation particulière de la part du Département.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

Par Délégation de la Présidente
la Directrice Générale Adjointe
des services départementaux
Valérie BERANGER

Marie-Pierre MOUTON
Présidente du Conseil départemental

Copie

- Monsieur le Préfet de la Drôme
- Mme Françoise CHAZAL et M. Jacques LADEGAILLERIE-Conseillers départementaux du Canton de LIVRON-SUR-DRÔME

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Département de la Drôme. Les droits d'accès, d'opposition et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée s'exercent auprès de la Présidente du Conseil départemental.

LE DEPARTEMENT DE LA DROME

HOTEL DU DEPARTEMENT, 26 AVENUE DU PRESIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9 TEL : 04 75 79 26 26
ladrome.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Drôme

Date : 22/01/2019
n° courrier : 337
Dest : J Serret
Remis à . : IV
Copie à :

Monsieur le Président
De la Communauté de Commune
Du Val de Drôme
225 rue Henri Barbusse
BP 331
26402 CREST

Romans le 15/01/2019

Dossier suivi par Anaïs FERNANDES

Objet : Modification simplifiée N°2 du PLU de Livron sur Drôme

Monsieur le Président,

Dans votre courrier du 20 décembre 2018, vous me transmettez la notification du projet de modification simplifiée N°2 du PLU de la commune de Livron sur Drôme, et à ce titre, vous sollicitez mon avis sur ce dossier.

Après consultation de ce dernier, je vous informe que ce projet de modification n'appelle aucune observation de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président
et par délégation Le Président
A. FERNANDES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA DRÔME

Clos des Tanneurs - Avenue Adolphe Figuet • BP 153 • 26104 ROMANS/ISÈRE CEDEX • Tél. : 04 75 48 72 00

Fax - Établissement de Romans : 04 75 02 73 94 • Établissement de Montélimar : 04 75 00 86 29

www.cma-drome.fr

Décret n°2010-934 du 24 août 2010.

Date : 21/01/2019

n° courrier : 316

Dest : J Serret

Remis à . : CA → cho

Copie à :

*La avertir du
dérangement
ce dans ferh
n'arrête hiculot*

**Monsieur le Président
Communauté de communes du
Val de Drôme
225 rue Henri Barbusse
BP331
26402 CREST**

Rovaltain, le

17 JAN. 2019

Nos réf : LB-OB/MD - 2

Objet : Projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme

Monsieur le Président,

Vous nous avez fait part du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Livron-sur-Drôme et nous vous en remercions.
Après examen par les services du Syndicat mixte, ce dossier n'appelle pas de remarques de notre part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Bien cordialement.



Lionel BRARD

Président

CCVD en Biovallée
Monsieur le Président
Ecosite du Val de Drôme
96 ronde des Alisiers
26400 EURRE

Date : le 19 février 2019

Objet : modification simplifiée n°2 du PLU de LIVRON-SUR-DRÔME

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 20 décembre 2018, vous nous avez notifié le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Livron-sur-Drôme.

L'avis de la Communauté de Communes du Val de Drôme est favorable à ce projet au titre de l'habitat. Le projet est dans la continuité des orientations du PLH 2012-2018, d'une part, car il comporte la construction d'un bâtiment de logements collectifs et d'autre part car il favorise le lien avec l'offre de services et d'équipements à travers la mise en œuvre d'un programme transversal concernant des commerces/ services/ logements et développement des modes doux et déplacements.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la Communauté
de Communes du Val de Drôme

Jean SERRET

